



## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2022

### DELIBERATION N° 2022-043

**Objet :**  
**Demande de subvention  
au Conseil Régional d'Ile  
de France au titre du  
dispositif d'aide à la  
revitalisation  
commerciale des  
communes et EPCI en  
milieu rural pour la  
construction d'une halle  
couverte**

**Rapporteur :** M. WITTERKERTH

**Commission plénière**  
20 juin 2022

**Pièce(s) jointe(s) :** /

**Date de convocation :**  
22 juin 2022

|                                              |    |
|----------------------------------------------|----|
| Nombre de conseillers municipaux en exercice | 27 |
| Présents                                     | 16 |
| Votants                                      | 24 |

Certifiée exécutoire compte tenu  
de la transmission en Sous-  
préfecture le :

3 0 / 0 6 / 2 0 2 2

Publiée le :

0 5 / 0 7 / 2 0 2 2

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, le 28 juin à 19h30, en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur FRAYSSE, Maire.

**Étaient présents :** Mesdames et Messieurs G. FRAYSSE ; C. BASTOUL ; A. BELLANGER ; C. BOUETARD ; F. DA SILVA ; H. DAVY ; S. JAUBERTY ; H. KERIVEL ; I. LAFAYE ; C. MARTIN ; M. PICAUD ; M. PROVOTAL ; P. WITTERKETH ; C. CRUEIZE ; F. DHONDT ; M. POINSE.

**Absents représentés :**

D. DJENAIIDI donne pouvoir à H. KERIVEL ; I. DOGBO donne pouvoir à G. FRAYSSE ; B. ESTREMANHO donne pouvoir à F. DA SILVA ; C. ESTREMANHO donne pouvoir à C. BOUETARD ; A. FICHE donne pouvoir à P. WITTERKETH ; P. UTEGINE MWANA donne pouvoir à I. LAFAYE ; E. ZUCCHINI donne pouvoir à S. JAUBERTY ; J-P. RICAUD donne pouvoir à C. CRUEIZE.

**Absent(s) excusé(s) et non représenté(s) :** S. BIBARD ; A. ELMESBAHI ; M. JARDAT.

**Secrétaire de séance :** C. MARTIN

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le guide des aides régionales d'Ile-de-France notamment la rubrique « Aide à la revitalisation commerciale des communes et EPCI en milieu rural »

**VU** les délibérations du Conseil Régional d'Ile de France n° CR 113-16 portant sur la mise en œuvre du pacte rural  
« Sauvegarder les commerces de proximités »

**VU** l'avis de la commission plénière du 20 juin 2022,

**CONSIDERANT** que la municipalité a pour volonté de réaliser une opération de construction d'une halle couverte, place de la Libération à Villiers-sur-Orge,

**CONSIDERANT** la demande de subvention sollicitée en parallèle auprès du Conseil départemental de l'Essonne le 7 février 2022, pour la réalisation d'opérations d'investissements concourant à l'aménagement et à l'équipement du territoire,

**CONSIDERANT** le coût de l'opération Toutes Dépenses Comprises, estimé à 600.000€ HT (720 000€ TTC),

**CONSIDERANT** que le niveau d'avancement de ce projet en phase d'études d'avant-projet définitif (APD) permet de déposer le dossier de demande de subvention auprès de la Région Ile de France,

**Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après avoir délibéré et voté à la majorité par 22 voix POUR, 0 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS (C. CRUEIZE, J-P. RICAUD),**

**APPROUVE** la signature avec le Conseil Régional d'Ile-de-France du dossier de subvention au titre du programme de revitalisation commerciale des communes et EPCI en milieu rural pour la création d'une halle de marché, place de la libération, au coût de 600 000€ HT (720 000€ TTC).

**SOLLICITE** pour la réalisation du programme d'opérations l'octroi de subventions par le Conseil Régional, d'un montant total de 120 000 €.

**APPROUVE** le plan de financement et l'échéancier prévisionnel de réalisation ainsi présenté :

- Montant Toutes Dépenses Comprises : 600 000€ HT (720 000 €TTC)

- Subvention à 50% sollicitée auprès du Département de l'Essonne : 300 000€

- Subvention à 50% sollicitée auprès du Conseil Régional Ile-de-France : 120 000€

Soit une dépense prévisionnelle à la charge de la commune de 180 000€ HT (216 000 € TTC).

**S'ENGAGE** à financer la part non subventionnée, à prendre en charge le cas échéant, la différence entre le taux maximum sollicité et le taux réellement attribué et à inscrire les crédits nécessaires en investissement au BP 2022 et 2023.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter ladite subvention et à signer tous documents nécessaires à la réalisation du projet correspondant.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Villiers-sur-Orge, le 28 juin 2022

Le Maire,

  
Gilles TRAYSSE